



Trait – d'union

#28 – Février 2025



Edito

Chers Coinchelaises, chers Coinchelais,

Une année s'achève, une autre commence et avec elle l'occasion de faire le point sur notre beau village et de nous projeter ensemble vers l'avenir.

Depuis le début de mon engagement en tant que maire, j'ai toujours eu à cœur de mener à bien les projets initiés pour améliorer notre cadre de vie.

2025 ne fera pas exception : nous irons au bout de ce que nous avons commencé. Que ce soit l'entretien de nos immeubles, l'agrandissement du cimetière, l'embellissement de notre commune ou encore le soutien à nos associations, chaque action entreprise mérite d'être menée à son terme, avec sérieux et engagement.

Mais notre mission ne s'arrête pas là. Nous devons aussi penser à demain, anticiper les défis qui se présentent et préparer notre commune à un avenir dynamique et harmonieux.

Cela passe par une gestion responsable, une écoute attentive de vos besoins et l'ambition de développer des projets porteurs pour notre village et ses habitants.

C'est avec cette double ambition, achever ce qui a été engagé et préparer l'avenir, que le conseil municipal et moi-même continuerons à travailler, à vos côtés et pour vous.

Je vous remercie pour votre confiance et votre implication dans la vie Communale.

Continuons de faire ensemble, de Coinches un lieu où il fait toujours bon vivre!

Anthony LEMAIRE

Commémorations.....	3
Hommage.....	6
Flashback.....	7
Vie Communale.....	8
Bien Vivre Ensemble.....	12
Vie Associative.....	13
Nos Réalisations.....	28
Nos Projets.....	30
Etat Civil.....	31
Communauté d'agglomération.....	32
Vie Pratique.....	34



Le devoir de mémoire : un engagement collectif

Chaque année, le 8 mai, le 11 novembre et le 5 décembre, nos commémorations nous rappellent combien il est essentiel de transmettre l'histoire et d'honorer ceux qui ont façonné notre liberté. Ces moments de recueillement ne sont pas de simples rituels, mais des actes citoyens forts : ils renforcent notre lien avec le passé, éveillent les consciences et rappellent aux jeunes générations l'importance des valeurs de paix, de courage et de solidarité.

En nous rassemblant lors de ces cérémonies, nous faisons bien plus que commémorer : nous perpétons la mémoire et affirmons notre attachement aux principes républicains. Participer, c'est refuser d'oublier et faire vivre l'histoire dans notre présent.

Continuons ensemble à porter ce devoir de mémoire, pour aujourd'hui et pour demain.

Le 11 novembre 2024 a marqué le 106^{ème} anniversaire de l'armistice qui mit fin aux combats de la première guerre mondiale. A ce titre, les élèves de CM1 et CM2 de Mme Madeline Marchal, institutrice de Remomeix, sont venus lire des lettres écrites sur les champs de bataille par les poilus.



Cette année, c'est Samuel THOMAS qui a déposé la gerbe au pied du monument.



COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS BAN DE LAVELINE – COINCHES - GEMAINGOUTTE - WISEMBACH

Le Souvenir Français est une association qui œuvre pour que vive la mémoire de notre Nation. A cette fin, il conduit trois grandes actions (voyages mémoriels pour les enfants des écoles, sauvegarde des tombes des combattants Morts pour la France, maintien des cérémonies patriotiques).

Le devoir de mémoire entraîne l'obligation morale de se souvenir d'un événement historique tragique et de ses victimes, afin de faire en sorte que ces événements ne se reproduisent pas. Pour expliquer cela aux enfants, nous avons organisé une sortie à la Nécropole de la Fontenelle (Ban De Sapt) le jeudi 20 juin 2024. 37 élèves des classes de CM1 et CM2, accompagnés de leurs enseignantes, ont pu visiter le matin la Nécropole - qui rassemble les dépouilles de 1384 soldats français morts lors de la bataille pour ce point haut (côte 627), de septembre 1914 à juillet 1915, - et ses tranchées ; cette visite s'est achevée par la remise d'une gerbe par les enfants. Et après un repas tiré du sac, ils ont ensuite parcouru le « sentier des Français », pour rejoindre Saint-Jean d'Ormont (environ 4 kms).

Les traditionnelles cérémonies du 1^{er} novembre aux Carrés Militaires de La Croix aux Mines et de Ban de Laveline se sont déroulées devant une assistance nombreuse.



Commemorations

Pendant le verre de l'amitié offert par la municipalité de Ban de Laveline, nous avons remis une médaille et des diplômes associatifs à nos adhérents qui s'investissent tout au long de l'année, notamment les porte-drapeaux, dont Frédéric COMBEAU, de Coinches.



Le 11 novembre, après les traditionnelles cérémonies, le repas annuel des anciens combattants (ACVG et UNAC) et du Souvenir Français a permis de réunir une trentaine de convives, jeunes et anciens, qui se sont retrouvés pour partager un moment très agréable de convivialité.

Le 5 décembre, nous étions présents à Coinches pour la traditionnelle cérémonie au Monument aux Morts avec de nombreux porte-drapeaux.

Fort de ses 79 adhérents, dont 6 jeunes, le Souvenir Français est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde de la Mémoire de nos aïeux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Nul besoin d'être ancien combattant ou ancien militaire... La cotisation annuelle n'est que de 10 euros (gratuite pour les moins de 18 ans). Le comité compte sur vous ! N'hésitez pas à me contacter, nous avons besoin de vous ...



Joël BÜRCK - Colonel (en retraite)

Président du Comité

21 rue des Aulnes

88520 BAN DE LAVELINE- 06.68.52.52.58



Après 40 années d'engagement au Centre d'Incendie et de Secours, il est temps pour le sergent-chef Sylvain Thuret de prendre une retraite bien méritée en sa qualité de sapeur-pompier volontaire.

C'est le 1 janvier 1984, que Sylvain débute cette passion, au sein des effectifs des sapeur-pompier de Remomeix. Il rejoint le centre de Coinches en juillet 1991 puis celui de Sainte Marguerite en janvier 2002.

Sylvain a connu une évolution remarquable :

- Caporal en décembre 2011,
- Caporal-chef en décembre 2015
- Sergent en septembre 2017
- Sergent-chef en septembre 2020.



Pendant toutes ces années, il s'est engagé sans compter, sur son temps personnel, pour secourir et sécuriser le quotidien de tous les habitants.

Il a connu des moments forts lors de la tempête de 1999 où il a été récompensé de la fourragère en 2000.

3 médailles d'honneur avaient succédé cette récompense, la médaille d'argent en 2005, la médaille de vermeil en 2008 et la médaille d'or en 2014.

Sylvain compte rejoindre l'équipe de soutien, où il pourra continuer à participer à la vie du CIS !

Bonne retraite Sylvain et MERCI pour toutes ces années de dévouement au service des autres.

Nous souhaitons le même parcours professionnel à Lolita BATOT, 20 ans, qui vient de rejoindre le centre d'incendie et de secours de Sainte Marguerite depuis le 29 novembre 2024. Elle attendait la fin de ses études pour être pleinement disponible à sa passion.

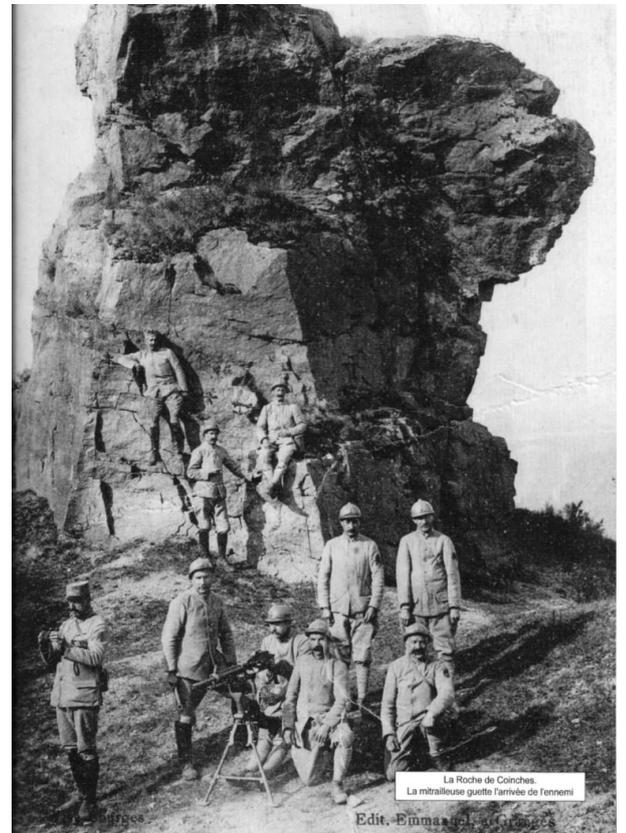




“ ”

Nous vous proposons cette rubrique pour la seconde fois. Elle a pour objectif de mesurer l'évolution de notre village, de son environnement et de sa végétation au fil du temps.

“ ”



Octobre Rose!



Octobre Rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban Rose.

Depuis quelques années, notre commune participe activement à cette campagne.

Novembre Bleu!

Le mois de novembre est une occasion de se mobiliser pour prévenir et lutter contre les cancers masculins.

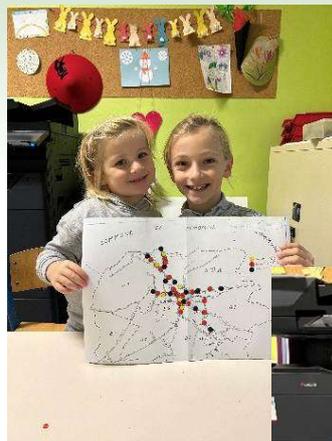
Cette campagne de sensibilisation, souvent appelée Novembre bleu vise à informer et à engager les hommes autour de la santé masculine.



Illumination de Noel

Cette année, 2 enfants en garderie ont été choisis pour placer les illuminations dans notre village.

Merci à NAÏS (en maternelle) et LENNI VIRTEL (en CM1), pour leurs sérieux.



Défilé de la Saint-Nicolas

Dimanche 8 décembre, Saint Nicolas et son acolyte le père fouettard, sont venus nous rendre visite avec une météo qui fut clémente.

Une trentaine d'enfants au total ont suivi le tracteur qui a sillonné le village conduit par Sébastien, notre employé communal.

Nous le remercions pour sa disponibilité et pour sa créativité pour la fabrication d'un chalet et de la décoration de la remorque qui a servie à accueillir le Saint Patron et son fidèle compagnon.



Salle communale

La salle communale est à votre disposition pour vos repas de famille, il vous suffit de remplir un contrat de location auprès de la secrétaire de mairie.

La location est possible le week-end de 9h à 19h.

Le tarif est de 60 euros la journée, une caution de 300 euros ainsi qu'une attestation d'assurance vous seront demandées à la signature du contrat.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à la mairie ou auprès de Madame BATOT Séverine, responsable de la salle.



Vignettes transport scolaire

Nous vous rappelons que la commune prend à sa charge 50% du montant des vignettes de transport scolaire. N'hésitez pas à vous présenter au secrétariat de mairie avec votre justificatif de paiement et un RIB.

Les dossiers complets doivent être déposés en Mairie au plus tard le 30 septembre 2025.



Vidange des fosses

Depuis quelques années, nous vous proposons la mise en place d'un groupement de commandes pour la vidange des fosses toutes eaux.

Compte tenu du succès de l'édition 2024, nous souhaitons renouveler une nouvelle fois cette opération en 2025. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux différentes élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est désormais automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résident en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire auprès de votre mairie.



Legs Aubert

Les membres du conseil municipal ont pris la décision de ne pas renouveler l'attribution de la bourse.

Le nettoyage et le fleurissement de la tombe de Mme AUBERT se fera désormais par l'employé communal.



Cela ne coûte rien de le rappeler...

BRUIT de voisinage



Si vous entreprenez des travaux bruyants ou que vous prévoyez d'organiser une fête, vous devez respecter certaines contraintes afin de ne pas importuner vos voisins :

Les plages horaires à respecter sont :

- ✓ Lundi - Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ✓ Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ✓ Dimanche de 10h à 12h



Les feux de déchets verts et autres déchets sont formellement interdits tout au long de l'année!



Lorsque vous réalisez des travaux sur vos habitations, ceux-ci peuvent être soumis à permis de construire ou à déclaration préalable.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie, si vous ne vous voulez pas être contraints de démonter vos aménagements.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des formulaires officiels ainsi que la documentation liée sur notre site internet ou l'application Illiwap dans la rubrique « Urbanisme ».



Régulièrement des chiens sont trouvés errants sur la voie publique. Il vous est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse lorsque vous les promenez et que vous êtes responsables des dégâts qu'ils pourraient occasionner.

En l'absence de clôture, nous vous remercions également de prendre les dispositions pour éviter qu'ils importunent les promeneurs et vos voisins.



Amicale de Coinches

CHASSE AUX ŒUFS

La pluie du lundi de Pâques 1^{er} avril n'a pas découragé les nombreux enfants du village venus pour notre traditionnelle chasse à l'œuf.

Chacun est reparti avec sa récolte de chocolats et les plus chanceux, qui ont trouvé les œufs surprises, ont été récompensés par un gros œuf en chocolat.

Une collation, offerte par l'Amicale, a réuni les petits et les grands sous la pluie mais dans une ambiance conviviale.



VIDE GRENIERS

Le vide-greniers du 28 avril a connu un franc succès malgré un temps maussade. La participation des exposants a été très bonne, avec de nombreux stands proposant une grande diversité d'objets à vendre.

Les visiteurs furent nombreux à déambuler toute la journée pour dénicher de bonnes affaires.



Grâce au dévouement des membres de l'Amicale, les participants ont pu se restaurer sur place dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Cette manifestation fut une belle réussite et l'Amicale de Coinches remercie les exposants et les visiteurs. Nous espérons vous retrouver nombreux lors de notre prochaine édition.

FETE DE LA MUSIQUE



Le 22 juin 2024, nous avons célébré la Fête de la Musique dans une ambiance festive et conviviale. Cette année, plusieurs groupes de rock locaux ont enflammé la scène avec leurs musiques entraînantes.

Pour accompagner cette soirée musicale, nous avons proposé de délicieuses tartes flambées aux garnitures salées et sucrées qui ont ravi les papilles.

La bonne ambiance était au rendez-vous, avec des espaces conviviaux pour se retrouver entre amis et partager des bons moments. Les festivités se sont prolongées tard dans la nuit.

La Fête de la Musique 2024 fut un événement à ne pas manquer !



PARTIE DE PECHE



La météo capricieuse n'a pas entaché l'ambiance conviviale et joyeuse de notre partie de pêche à la truite du **06 juillet** à l'étang de Raves.

Les prises furent nombreuses et chacun est reparti avec quelques belles truites.

Le repas a été un moment fort de la journée. Nous avons organisé un barbecue avec des grillades et des frites qui a ravi tout le monde. Les participants ont passé un bon moment autour d'une bonne table dans la joie et la bonne humeur.

REPAS DANSANT

Faute de participants en nombre suffisant, nous avons été amenés à annuler notre soirée dansante qui devait se dérouler le **05 octobre** à la salle Polyvalente d'Entre-Deux-Eaux.

Nous espérons avoir plus de succès la prochaine fois et nous comptons sur vous...



La planification des activités et manifestations pour l'année 2025 est en cours d'élaboration, nous ne manquerons pas de revenir vers vous prochainement.



Toute l'équipe de l'Amicale de Coinches vous souhaite une bonne et heureuse année 2025 et vous accueillera avec plaisir à nos activités tout au long de l'année



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre Président, Gérald SIMON, au :

06 27 95 30 38 ou 03 29 52 99 71

Association Récré

CARNAVAL

Le 17 février, nous avons organisé notre 1^{er} carnaval, une trentaine d'enfants avaient répondu à notre invitation. Au programme balade déguisée dans le village puis goûter avec des activités dans la salle communale.



LA KERMESE DE L'ECOLE

Le 29 juin, la kermesse a eu lieu comme chaque année à la salle des fêtes de Remomeix prêter à cette occasion par Mr le maire que nous remercions.

Les enfants peuvent profiter de leur journée à partir de 10h suivi d'un repas tiré du sac.

L'après-midi ils présentent leurs spectacles aux parents puis ils peuvent continuer à jouer, à se maquiller et profiter de toutes les activités proposées.





LA MARCHE POPULAIRE

Le Dimanche 8 septembre a eu lieu la 27^{ème} marche populaire. Malgré une météo capricieuse, une centaine de marcheurs étaient au rendez-vous.

Les 60 repas réservés ont été servis sous le chapiteau pour passer un moment de convivialité.



Nos 2 plus jeunes marcheurs et surtout courageux ont été récompensés par une coupe.

La petite Anna Bresch, 4 ans de Coinches et le jeune Robin Jullion, 7 ans de Anould.



A noter la prochaine la 28 -ème marche populaire aura lieu le

dimanche 14 septembre 2025

Pour rendre cette journée possible, nous avons besoin de bénévoles.

N'hésitez à nous contacter au 06.84.43.31.94.

LE MARCHÉ DE NOËL

Le week-end du 30 novembre et du 1^{er} décembre, nous avons organisé le marché de Noël avec la présence de St Nicolas le dimanche après midi.

Nous remercions les enfants des écoles qui ont fait de très beaux dessins pour le concours, chaque artiste a été récompensé !!



Une vingtaine d'exposants étaient installés dans la salle des fêtes de Remomeix gracieusement prêtée par Mr Le Maire que nous remercions.

Une tombola a été organisée, nous remercions nos exposants qui ont offert des lots.



Les fonds récoltés nous permettent, à chaque rentrée scolaire, d'offrir un abonnement de livre à chaque classe ainsi qu'un goûter à la venue de Saint Nicolas et du Père Noël.

En juin 2023, nous avons payé le transport pour la sortie scolaire de la classe de Mme Marchal pour aller regarder la pièce de théâtre et le concert des collégiens à l'Espace Sadoul ainsi que pour la sortie de fin d'année à l'ECOMUSEE à Ungersheim.

Nous voulons dire un grand MERCI aux personnes bénévoles qui nous suivent dans cette aventure.

Société de chasse de la Saint-Hubert

La société de chasse Saint Hubert, vous souhaite une très bonne année 2025 à vous et votre famille.

Bien amicalement - Les chasseurs



La chasse en zone rurale: un enjeu de territoire!

Dans nos territoires ruraux, la chasse occupe une place historique et contemporaine essentielle. Elle est bien plus qu'une simple activité de loisirs, elle constitue un pilier de l'équilibre environnemental, du dynamisme local et du lien social. Pourtant, elle est parfois méconnue ou caricaturée. Il est donc important de rappeler son rôle et son impact pour notre commune et nos espaces naturels.

Une Régulation Indispensable pour la Biodiversité

La chasse joue un rôle clé dans la gestion des espaces et la préservation des équilibres naturels. En l'absence de prédateurs naturels, certaines populations animales, comme le sanglier ou le chevreuil, connaissent une expansion rapide, entraînant des dégâts importants sur les cultures agricoles, les forêts et les infrastructures.

Une Chasse Responsable et Réglementée

Contrairement aux idées reçues, la chasse est strictement encadrée par des réglementations visant à assurer un exercice responsable et respectueux de l'environnement. Les chasseurs suivent une formation sur la sécurité et la gestion des espèces, et leur activité est soumise à des quotas précis définis par les autorités compétentes.

Le dialogue entre chasseurs, agriculteurs, randonneurs et associations est essentiel pour garantir une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers de la nature et de la forêt. C'est dans cet esprit que notre commune soutient une chasse durable et raisonnable, respectueuse de son environnement et de ses habitants.



Les Lilas

Le club des Lilas se réunit le 2^{ème} jeudi du mois dans notre salle communale.

Venez nous retrouver pour un après-midi convivial autour de jeux et d'un bon gouter.

Bonne année 2025

La présidente Mme GLE Marie-Claire



Le CCAS



Le samedi 14 décembre, les membres du CCAS ont accueilli les bénéficiaires des cartes cadeaux à la salle communale. Comme chaque année, les enfants ont réalisé des cartes de vœux pour les accompagner.

Le dimanche 22 septembre, les membres du CCAS ont accompagné une vingtaine de bénéficiaires au restaurant le Blanc Ru à Wisembach pour un moment agréable dans la joie et la bonne humeur.



Quelques chiffres clés:

Compte Administratif 2023

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
	102 225.95€	99 284.04€
Résultat reporté		22504,72€
TOTAL	102225,95€	121788,76€

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
	2117,56€	0€
Résultat reporté		391.58€
TOTAL	2117,56€	391,58€

Résultat global exercice : Excédent 17 836.83€

Participation des communes au budget 2024 :

Coinches : 37797,50€ – Remomeix 33805,50€

Matériel acheté en 2024 :

Un siège ergonomique pour le poste en garderie et un pour le poste d'ATSEM.

Les effectifs 2024-2025 :

Cette année, c'est Cloé SCHOENI qui a pris en charge la classe de maternelle et Sylvie MERGY celle d'élémentaire au sein de l'école de Coinches.

Madeline MARCHAL a en charge les CM1 et CM2 sur Remomeix.



Un éclairage public plus efficace et durable...

Dans le cadre de notre engagement pour un éclairage public plus moderne, plus économique et plus respectueux de l'environnement, nous avons installé deux nouveaux points lumineux LED rue de la Chapelle, qui était la dernière de notre village à ne pas être équipée.

Elle est empruntée quotidiennement et méritait un renforcement de son éclairage afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des piétons et des automobilistes, notamment à la tombée de la nuit. Grâce à ces nouveaux équipements, nous garantissons un meilleur confort pour tous, tout en réduisant les zones d'ombre.

Création de zone 30Km/H: pour un village plus sûr et apaisé!

La sécurité et la qualité de vie dans notre village sont des priorités. Afin de mieux protéger les piétons, les cyclistes et l'ensemble des usagers de la route, nous avons décidé de mettre en place des zones limitées à 30 km/h dans la plupart des rues de la commune.

La mise en place des zones 30Km/H s'est accompagnée d'un nouveau marquage au sol et d'une signalisation adaptée pour bien informer les usagers. Nous comptons également sur le bon sens et la vigilance de chacun pour respecter ces nouvelles règles et contribuer à la sécurité collective.



Cette démarche illustre notre volonté de rendre notre village plus sûr, plus agréable à vivre et plus respectueux de son environnement.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou suggestion et vous remercions par avance pour votre coopération dans cette transition essentielle.

Une rénovation ingénieuse pour des économies durables

Dans notre commune, nous avons toujours à cœur de gérer nos ressources avec rigueur et ingéniosité. Cette année, une belle initiative en témoigne : la rénovation de notre saleuse par Sébastien ANTOINE, notre employé communal.

Plutôt que d'investir dans l'achat d'un nouvel équipement, notre agent a mis à profit son savoir-faire pour remettre en état notre matériel existant. Grâce à son expertise et à un travail minutieux, il a su redonner une seconde vie à notre saleuse, lui permettant d'être pleinement opérationnelle pour les hivers à venir.

Cette démarche a permis de réaliser des économies significatives pour la commune, tout en optimisant l'utilisation des ressources dont nous disposons. Un bel exemple de gestion responsable et de valorisation des compétences locales !

Nous tenons à remercier chaleureusement notre employé communal pour son engagement et son professionnalisme au service de notre commune.



“

En 2025, ce sera au tour de notre lame à neige de passer entre les mains de notre expert!

”

Un agrandissement de notre cimetière pour anticiper l'avenir!

Parce que la gestion d'un cimetière est un engagement de long terme, la municipalité a pris la décision d'anticiper l'avenir en procédant à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 300 m². Cet agrandissement va nous permettre d'augmenter la capacité du cimetière et ainsi de proposer à nouveau des concessions à nos administrés.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de respect et de prévoyance. Il répond à un besoin essentiel pour notre commune, garantir aux familles la possibilité d'inhumer leurs proches dans un cadre digne et apaisé.

Avec cette acquisition, nous veillons à assurer une gestion raisonnable et responsable de notre patrimoine funéraire, tout en poursuivant notre engagement envers le bien-être de nos administrés. La municipalité reste attentive aux besoins de chacun et continue d'agir avec pragmatisme pour l'avenir de notre village.

La nouvelle clôture a d'ores et déjà été achetée. Les travaux de nettoyage du terrain et de terrassement démarreront courant du mois de février.



Une mairie tournée vers l'avenir et la transition énergétique!

Dans une démarche de préservation de notre patrimoine et d'engagement pour la transition énergétique, notre commune va entreprendre deux projets majeurs cette année : la rénovation de la toiture de la mairie et du préau de l'école, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques.

La mairie et l'école sont au cœur de notre vie locale. Avec le temps, les toitures de ces bâtiments emblématiques présentent des signes de vieillissement nécessitant une intervention rapide pour garantir leur pérennité et la sécurité des usagers. Après une étude approfondie, nous espérons pouvoir lancer les travaux de réfection, alliant modernité et respect du bâti existant.

Dans le même temps, nous allons saisir cette opportunité pour inscrire notre commune dans une dynamique de développement durable en installant des panneaux photovoltaïques sur ces toitures rénovées. Cette initiative répond à un double enjeu :

- ✓ Réduire notre empreinte carbone.
- ✓ Maitriser nos coûts énergétiques.

Grâce à ces équipements, notre commune pourra couvrir une partie de sa consommation électrique et, à terme, générer des économies substantielles sur nos dépenses publiques.

Nous attendons désormais les retours des différentes demandes de subvention, pour lancer les travaux!



Rénovation de L'église Saint-Claude

L'église Saint-Claude est un édifice au riche passé historique. A l'origine, Coinches dépendait de la paroisse de Bertrimoutier. En 1480, les habitants obtinrent l'autorisation de construire un oratoire. En 1690, le grand prévôt de Saint-Dié permit aux villageois de célébrer la messe dans leur chapelle les dimanches, notamment en période de guerre.

En 1729, l'archevêque de Césarée érigea Coinches en cure, et l'église fut achevée en 1730. La nef actuelle date de 1834, témoignant des remaniements effectués au XIXème siècle.

Notre église abrite un orgue dont les origines précises restent incertaines. Il pourrait avoir été construit par Jean Nicolas Jeanpierre le Jeune vers 1834-1835 et installé à Coinches vers 1848. L'orgue a été classé au titre des Monuments historiques et remis en état en 1971.

Une restauration significative a ensuite été réalisée entre 1983 et 1989, et l'orgue a été relevé en 2005. Aujourd'hui, il est composé de 14 jeux répartis sur deux claviers et un pédalier accroché au Grand Orgue, avec une transmission des notes et des jeux entièrement mécaniques.

Parmi les trésors artistiques de notre église, nous trouvons L'Adoration des Bergers, un tableau peint sur bois en 1620 par Claude Bassot. L'oeuvre a été classée monument historique au titre d'objet par arrêté du 27 décembre 1951.



Au cœur de notre village, notre église se dresse fièrement, témoin des siècles passés et des générations qui se sont succédées.

Plus qu'un simple édifice religieux, elle est un symbole fort de notre histoire commune, de notre identité et du lien qui unit notre village. Aujourd'hui, ce monument nécessite des travaux de rénovation pour lui redonner toute sa splendeur et assurer sa préservation pour les générations futures.

Un patrimoine à préserver

L'église de notre commune est bien plus qu'un lieu de culte. Elle est un repaire, un point de rassemblement, un lieu de mémoire qui rythme les moments forts de nos vies : mariages, baptêmes, commémorations, fêtes traditionnelles. Son architecture, ses pierres chargées d'histoire et son clocher qui veille sur nous méritent toute notre attention.

Avec le temps, les aléas climatiques et l'usure naturelle ont fragilisé certaines parties du bâtiment. Afin d'éviter une dégradation irréversible, il est indispensable d'engager un programme de restauration qui permettra de sauvegarder ce symbole de notre patrimoine.

Un projet au service de tous

La rénovation de l'église ne concerne pas seulement les croyants, mais bien l'ensemble des habitants. Préserver notre église, c'est préserver un héritage commun, un lieu qui appartient à toutes et à tous et qui fait partie intégrante de notre paysage.

Un engagement collectif pour l'avenir

Le financement de cette restauration reposera sur plusieurs leviers : subventions publiques, mécénat, dons et participation citoyenne. Nous allons prochainement signé une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine, ce qui nous permettra de faire appel à votre soutien pour mener à bien ce projet d'intérêt général.

Parce qu'un village sans son patrimoine perd une part de son âme, nous avons le devoir de nous mobiliser pour préserver notre église et la transmettre aux générations futures.



Notre village change, il évolue en fonction des départs et des arrivées, des naissances et des décès.

Notre registre en porte les traces. En voici le détail pour l'année 2024.

Décès

Mr COMBEAU Noël, rue de Péraupré, le 10 mars 2024

Mr ROCH Jean-Paul, rue de la May, le 7 juillet 2024

Mr CARASOL Claude, rue du 11 Novembre, le 8 août 2024

Mme ORY Lysiane, rue du la Haute Coinche, le 17 août 2024

Mr CAYE Dominique, rue du 8 Mai, le 30 octobre 2024

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles, qu'elles soient assurées que toutes nos pensées les accompagnent en ces moments difficiles.

Naissances

Léandre SURMELY né le 21 août 2024 - Fils de Mr et Mme SURMELY Renaud, résidant rue de la Haute Coinche.

Bienvenue à ce petit bout de chou et félicitations aux heureux parents!

Bienvenue!

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants au sein de notre joli village:

Mr GUERITAS Pablo, Mme CLAUDE Carine et leurs deux enfants.

Ils habitent désormais rue de la mairie.



Le nouveau PLUiH

L'année 2025 doit voir l'aboutissement d'un long travail, engagé il y a six ans. Depuis 2019, les élus communautaires planchent sur l'établissement du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal d'habitat (PLUiH), qui doit répondre à la loi Climat et résilience. Il concerne les 77 communes de l'Agglo et remplacera les documents d'urbanisme qui faisaient foi jusqu'ici (le PLU pour Coinches).

Le 20 janvier dernier, le conseil communautaire a voté l'arrêt du PLUiH, première marche vers son adoption finale après d'éventuelles modifications, d'ici septembre-octobre. Entre-temps, viendront la procédure légale de consultation des personnes publiques associées (services de l'État, Chambre d'agriculture, etc...) ainsi que l'enquête publique.

Objectifs:

Depuis 2019, l'objectif du PLUiH est de prévoir l'avenir du territoire, en tout cas de coller au plus près à la réalité démographique et aux besoins qui en découlent. Une première décision de construire 3 000 logements à l'échelle de l'Agglo a été actée dès mars 2024 comme levier d'attractivité, entre constructions neuves et résorption des logements vacants pour maintenir les chiffres de la population (75 000 habitants) jusqu'en 2040 et remonter à l'horizon 2050. Une vision sur le temps long, donc, qui s'adapte au cas par cas. Ainsi, si le PLUiH est adopté tel quel, il y aura proportionnellement moins de possibilités de construction dans certaines communes.

Mise en place:

Le document du PLUiH comprend, entre autres, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le Programme d'orientations et d'actions (POA), la morphologie du territoire, l'étude de densification, l'évaluation environnementale... Depuis 2019, 323 réunions ont eu lieu dans les communes de l'Agglo et des registres de concertation ont été mis à disposition des habitants pour des demandes précises. Dans le même temps, les communes ont été invitées à dresser un inventaire du patrimoine, privé ou public (non classé aux Monuments historiques). Plus de 2 000 éléments ont été recensés (frontons, calvaires, arbres, etc.) auxquels, une fois le PLUiH validé, le propriétaire ne pourra plus toucher sans l'accord de la mairie.

Enfin, et c'est le document le plus attendu par les propriétaires, le règlement écrit, qui permettra à chacun de savoir ce qu'il est autorisé à faire sur sa parcelle, doit être mis en ligne, sur le site de l'Agglo dans les prochaines semaines.





Pour préserver votre budget et l'environnement, l'Agglo vous propose des équipements éco-responsables à prix avantageux !



Dans le cadre de son programme RECUP EAU initié en avril 2024, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges propose aux habitants du territoire de s'équiper en matériels hydro-économiques à un tarif très avantageux.

Constitués de récupérateurs d'eau de pluie (au choix, modèle de 500L ou 1000L) et de dispositifs réducteurs de débit pour la cuisine, la salle de bain et les WC, ce sont, à ce jour, près de 1 640 kits qui ont trouvé preneurs, dont 12 heureux habitants de notre commune !

Si vous n'avez pas encore profité de cette opportunité cette année, aucune inquiétude : le programme se poursuit en 2025 !! Si les inscriptions continuent à être prises en cette période hivernale, la distribution des kits ne reprendra qu'en mars 2025.

Pour bénéficier d'un kit, il suffit de transmettre votre formulaire de réservation (disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges), accompagné d'un justificatif de domicile, aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Voici nos conseils pour aider votre récupérateur à passer les tempêtes, le gel et l'utilisation réduite de ces mois d'hiver afin de bénéficier de tous ses bienfaits dès les premiers beaux jours :

- Vider la cuve de son eau : en cas de gel de l'eau résiduelle présente dans la cuve, le robinet risque de se dilater et devenir inutilisable.
- Si possible, désinstaller votre cuve afin de la stocker à l'abri en démontant les raccords et accessoires. En cas d'impossibilité, déconnecter votre cuve en disposant le collecteur d'eau en position « hiver » pour éviter que la cuve ne se remplisse durant les pluies d'hiver.
- Ouvrir le robinet de prélèvement et le laisser en position ouverte jusqu'à la remise en eau.
- Au printemps, penser à nettoyer complètement le collecteur et la cuve : brossage et rinçage sont requis pour prévenir l'installation de bactéries et de parasites et bénéficier d'une eau saine et propre.

Pour déposer vos documents, vous pouvez vous présenter à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges Site Europe 11 Place de l'Europe Valéry Giscard d'Estaing 88100 Saint-Dié-des-Vosges du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Julie COLIN
au 03.29.52.40.54 ou par courriel sur l'adresse dédiée:

recup-eau@ca-saintdie.fr.



nouveau

DES BACS JAUNES pour les déchets recyclables



1 Réservez-le auprès du service Déchets par téléphone au 03 29 52 65 56 ou par email à service-déchets@ca-saintdie.fr

2 Venez le retirer au service Déchets,
Place de l'Europe à Saint-Dié des Vosges
Les lundi, mardi et jeudi de 9H à 12h et de 14H à 17h
Les mercredi et vendredi de 9h à 12h
Le règlement s'effectue uniquement en chèque ou en espèces

bac jaune de 240 litres 43 €

bac jaune de 360 litres 64 €

bac jaune de 660 litres 145 €



Nous vous rappelons que les ordures ménagères doivent être mises dans vos conteneurs à clé et qu'elles ne doivent pas être déposées n'importe où.

La commune peut verbaliser les contrevenants en cas de non-respect de ces obligations.

Obtenez un **COMPOSTEUR** à prix **RÉDUIT**

COMPOSTEURS :

Plastique 350 L : **29 €**

Plastique 600 L : **44 €**

Bois 350 L : **34 €**

Bois 600 L : **49 €**

Règlement en espèces
ou en chèque.

EN
CADEAU :
un bio-seau et un
guide pratique !



Pour réserver votre composteur

Contactez le service Déchets de la communauté d'agglomération de Saint-dié-des-Vosges par téléphone au 03 29 52 65 56
ou par email à service-dechets@ca-saintdie.fr

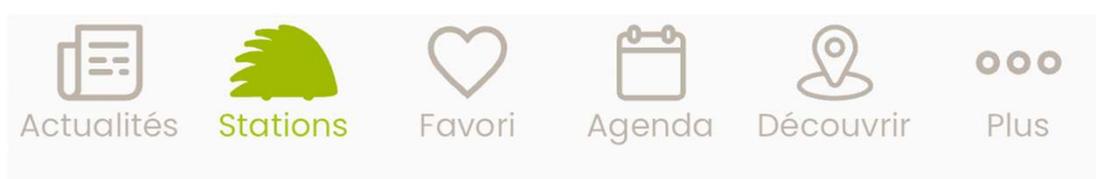


Depuis juillet 2024, notre village a désormais son propre site internet: www.coinches.fr

Vous y retrouverez toutes les informations et les actualités concernant notre village.

Vous pourrez également accéder aux rubriques ci-dessous et nous y ajouterons prochainement la cartographie du nouveau PLUIH.

Ces rubriques sont également accessibles depuis l'application illiwap, dans l'onglet « station » puis « Mairie de Coinches »



Station favorite



Mairie de Coinches
88100



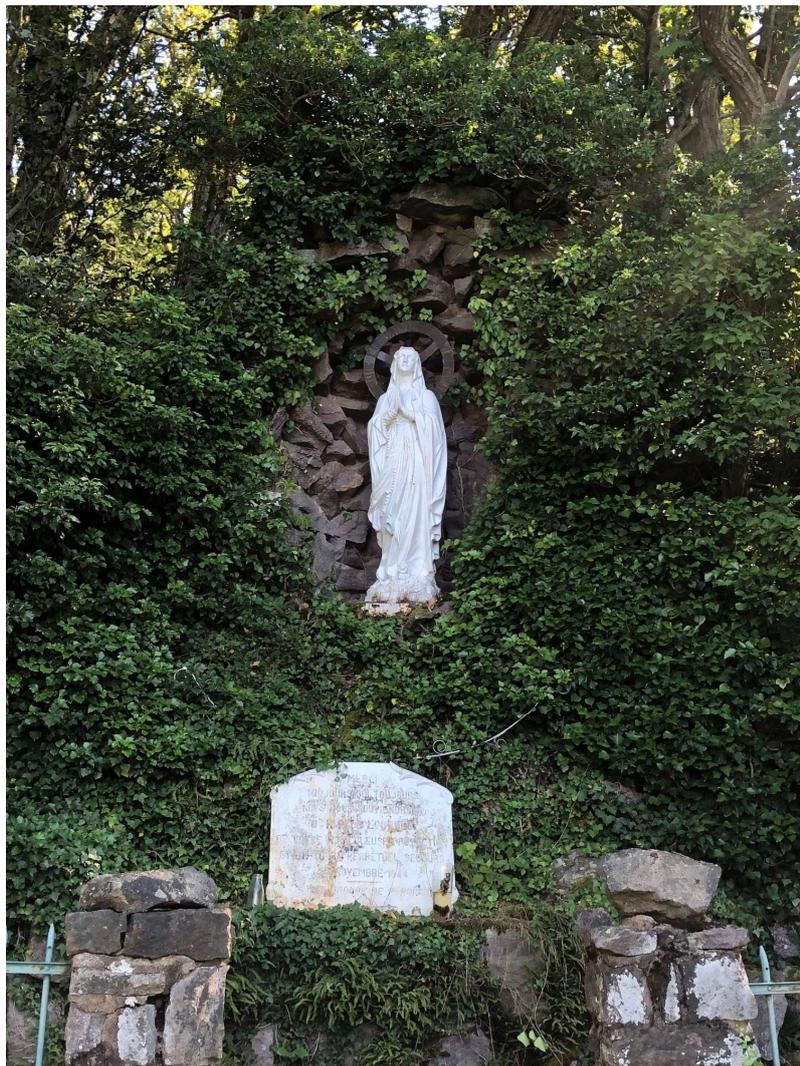
Abonné ✓

Autres services

-  Calendrier Collecte des Ordures Ménagères
-  Urbanisme
-  Procès-verbal de Conseil Municipal
-  Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
-  Trait d'union
-  Analyse d'eau
-  Cantine Septembre / Octobre



«Notre Vierge qui veille sur notre village»



- **Directrice de la publication** : Séverine BATOT
- **Nos remerciements à toutes les personnes ayant apporté leur concours à l'élaboration de ce bulletin.**
- **Imprimeur:** INTERTRACE à Pair-et-Grandrupt
- **Crédits photos** : Mairie de Coinches
- **Tous droits réservés** : Mairie de Coinches
- **Dépôt légal** : 1^{er} trimestre 2025



Mairie

1 place Pierre Grandidier 88100 Coinches

Tél: 03.29.51.73.83

Email: mairie@coinches.fr

Site internet: www.coinches.fr

Horaires d'ouverture au public:

Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Numéro en cas de pannes:

Eau: 07.87.41.77.42

ENEDIS: 09.72.67.50.88

Téléphone ou Internet:

<https://suivi-des-incidents.orange.fr>



Vous retrouverez toutes les informations et les alertes sur notre village grâce à l'application illiwap directement sur votre téléphone ou votre ordinateur ainsi que sur la page Facebook « BIEN VIVRE A COINCHES ».